



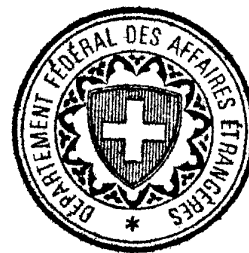
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.61.(4).

Communication
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

A la demande du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur, en tant que dépositaire, de communiquer aux Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève le texte d'une note que le Département d'Etat a adressée le 19 janvier 1991 à l'Ambassade de la République d'Irak à Washington, concernant la présence de deux navires-hôpitaux militaires américains dans les eaux au large de la péninsule d'Arabie.

Berne, le 29 janvier 1991



Annexe